

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de M. et Mme DOGNE-DELMOTTE demeurant Bierleux-bas 1 à 4987 Stoumont pour la construction d'une habitation sur un terrain situé Bierleux-Bas, 5 à 4987 Stoumont, et cadastré 4^e division, section B n°838/c - 845/k.

Le projet déroge au plan de secteur s'agissant de la construction d'une habitation par un non-agriculteur en zone agricole et s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme relatif aux bâtisses en site rural en ce qui concerne: - tuile plate - bardage en bois - cheminée en inox - baie horizontale. Il présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ;
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à **l'accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56
- le , de 10:00 à 11:00.

L'enquête publique est ouverte le 05.10.2023 et clôturée le 19.10.2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 19.10.2023 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

O. Troch

D. Gilkinet